

Référent CSE Prévention contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes en entreprise

<https://estim-formation.com/formation-referent-cse-prevention-harcelement-sexuel-entreprise>

Objectifs de la formation

- S'approprier la législation sociale en matière de (#harcèlement sexuel et VSS en entreprise|harcelement#)
- Orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agressions sexistes
- Devenir un interlocuteur privilégié de la prévention en entreprise et facilitateur pour la défense des victimes
- Prendre en charge un signalement de harcèlement et savoir réagir
- Savoir prévenir et agir contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel

Programme pédagogique

Cadre légal

- Définitions du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
- Référent RH et (#Référent CSE|cse#) : une complémentarité
- Les modes de désignation du ou des référents harcèlement
- Lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'entreprise : apports des décrets de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018
- Où commence le harcèlement sexuel ?
- La jurisprudence et cas jugés
- Les sanctions disciplinaires, les sanctions pénales
- Les obligations des employeurs

Les missions du référent harcèlement dans l'entreprise

- Définition, rôle et moyens du référent
- Les enjeux en matière de lutte contre le (#harcèlement sexuel au travail|harcelement#) et les agissements sexistes
- Accompagner : le traitement des situations signalées
- Participer au déroulement d'une enquête
- détecter les situations à risques et les moyens de prévention
- Les enquête, expertise, et visites
- Orienter vers des acteurs relais internes ou externes à l'entreprise, des personnes ressources

Gestion de crise face à un cas de harcèlement sexuel : adopter la bonne posture

- Quelle procédure suivre en cas de signalement d'un harcèlement sexuel ? Qui alerter ?
- Le rôle de chacun en cas de harcèlement : référent harcèlement, manager, direction, RH
- Déceler le vrai du faux : harcèlement réel ou imaginaire, comment faire la différence ?
- Formaliser et préparer tous les documents permettant de bien transmettre les informations aux interlocuteurs concernés
- Savoir gérer les relations avec la direction et le management de proximité
- Exposer clairement des faits rapportés de harcèlement sexuel aux acteurs de la (#SSCT|cse#)
- Envisager les procédures des droits d'alerte et de retrait
- Préparer à la phase contentieuse en matière de harcèlement sexuel

Les actions de prévention : mesures préventives en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes :

- Mise en place du dialogue dans l'entreprise
- La mise à jour du règlement intérieur, charte de bonne conduite
- DUERP ou document unique d'évaluation des risques professionnels.

- Informer : l'affichage obligatoire, la sensibilisation des collaborateurs
- Les actions de communication à réaliser dans l'entreprise

Prérequis et public cible

Prérequis de formation :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation

Public concerné :

- Membres des CSSCT et membres du CSE
- Personne nommée « Référent harcèlement sexuel »
- Les RH
- Managers

Modalité d'évaluation pédagogique

Méthodes d'apprentissage :

- Illustration par des exemples, études de bonnes pratiques (benchmarking)
- Jeux de rôles
- Des cas concrets issus de l'expérience

Évaluation des compétences acquises par les stagiaires :

- Évaluation de la formation par les participants
- Questionnaire d'évaluation
- Remise d'une attestation de formation